

Calan



*Création de 2 logements
dans l'ancien Presbytère*

Bulletin
Municipal 1996



Janvier 97

Chers Amis,

L'année 96 aura été une année exceptionnelle, marquée par l'achèvement de certains grands chantiers commencés depuis plusieurs années.

Le bilan nous semble plutôt positif notamment quant à la qualité des travaux réalisés et à une bonne maîtrise de leurs financements.

Le développement de notre commune est l'affaire de tous. Aussi, je remercie sincèrement ceux qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à ces réalisations. Cela permet de conserver et d'entretenir un patrimoine qui nous est cher.

Tout cela vous sera largement présenté dans ce bulletin municipal que nous avons voulu clair et pratique.

L'année 97 verra une pause dans les grands investissements que nous avons connus ces dernières années.

Cela ne veut pas dire que nous allons nous reposer, au contraire, nous avons des biens d'équipements à mettre en place. Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour faire évoluer notre commune, notamment dans le foncier bâti, comme les lotissements, etc... Mais également dans le secteur économique grâce à la création de la Communauté de Communes de la Région de Plouay "du Scorff au Blavet" qui, je l'espère, apportera une nouvelle dynamique et une nouvelle solidarité intercommunale.

En ce début d'année, malgré une actualité un peu morose, je formule des vœux d'espoir ;

Des vœux d'espoir pour tous ceux qui connaissent l'inquiétude et la souffrance qu'engendrent le chômage, la maladie et la solitude.

Je forme les vœux les meilleurs et les plus sincères de bonheur et de prospérité à chacune et à chacun d'entre vous, une excellente santé pour cette nouvelle année 97.

Votre Maire,
Serge SALVAT



LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

*Cérémonie traditionnelle des Vœux de la Municipalité
Samedi 11 Janvier 1997*

Monsieur Serge SALVAT, maire de Calan, a retracé le bilan des travaux effectués au cours de l'année écoulée :

⇒ L'inauguration des deux logements sociaux par M. FUSEAU, Sous-Préfet de Lorient, et M. LE NAY, Député, Conseiller Général de PLOUAY (coût de l'opération : 740.000 F). La commune peut se féliciter de la réussite de cette opération qui a permis d'attribuer à deux jeunes couples des logements personnalisés.

⇒ L'aménagement du Centre-Bourg est terminé.

⇒ En ce qui concerne les travaux de l'église, la partie du 15^e siècle est terminée, la partie du 12^e est toujours en travaux. Nous espérons une fin heureuse de ceux-ci l'été prochain. Enfin, les offices religieux pourront reprendre dans leur lieu d'origine.

Ces programmes ambitieux ont permis de donner du travail aux entreprises locales et régionales.

⇒ La révision du P.O.S. arrive à son terme. 14 requêtes ont été déposées lors de l'enquête publique et seront examinées le 30 janvier prochain en commission.

⇒ La vérification des équipements sportifs a été faite par la Société APAVE de CAUDAN, quelques petits travaux devront être réalisés par mesure de sécurité. L'achat de 2 buts mobiles devra être envisagé.

⇒ L'Intercommunalité a été un des points forts. Selon le vœu des élus du Canton, nous sommes passés du SIVOM à une communauté de communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet. Ce projet réaliste adapté à notre territoire est aussi une nouvelle solidarité.



LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ



⇒ Nous assistons depuis quelques années à une progression satisfaisante de la démographie communale, ce qui nous réconforte dans les choix d'investissements préconisés et engagés par la municipalité.

Forte demande en terrains constructibles et en logements locatifs.

10 permis de construire ont été délivrés.



*Médaille de la commune remise par M. le Maire à Yvon LE HEIN et à Christian DIEU.
en reconnaissance de leur dévouement au service de la collectivité.*

Les projets communaux pour 1997 :

- ⇒ Création d'un lotissement communal.
- ⇒ Aménagement de 2 carrefours.
- ⇒ La rénovation du terrain de football.

Monsieur le Maire remercie et félicite :

- le Conseil Municipal, le personnel communal, les membres du CCAS, les responsables des différentes associations, les diverses administrations représentées, les commerçants, les artisans, le directeur de l'école et toutes les personnes qui, à des titres divers, ont participé et assuré une responsabilité au sein de la commune.



INFORMATIONS MUNICIPALES

◆ *Horaires d'ouverture du Secrétariat*

☞ Lundi - Mercredi - Samedi ➡ 9 h - 12 h
☞ Mardi - Jeudi - Vendredi ➡ 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

◆ *Permanences du Maire et des Adjointes*

SALVAT Serge

☞ Mardi et Jeudi ➡ 17 h 30
☞ Samedi ➡ 9 h - 12 h

LE DOUSSAL Pascal

☞ Samedi ➡ 10 h - 12 h

BEAUMONT Jean-Pierre

☞ Jeudi ➡ 17 h 30
☞ Samedi ➡ 11 h - 12 h

LE GLÉVIC Jean-Michel

☞ Samedi ➡ 10 h - 12 h

... et tous les jours sur rendez-vous.

Notez-le aussi

La Mairie dispose maintenant d'un FAX : 02.97.33.33.85

GARDERIE MUNICIPALE 7 h 30 - 9 h et 16 h 30 - 18 h

 **BIBLIOTHÈQUE** le Samedi : 14 h - 15 h

OFFICE DE TOURISME DE PLOUAY

Renseignements à la Mairie de PLOUAY : ☎ 02.97.33.31.51

CENTRE ANTI-POISONS DU PAYS DE PLOUAY

Rennes ☎ 02.98.59.22.22

GENDARMERIE DE PLOUAY ☎ 02.97.33.31.17

SAMU ☎ 15

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE PLOUAY **"du SCORFF au BLAVET" (ex-SIVOM)**

Maison des Communes - Ménéhouarne - BP 33 - 56240 PLOUAY Cedex
Tél. 02.97.33.14.15 - Fax 02.97.33.14.18

6

0

E

N

I

6

INFORMATIONS GÉNÉRALES



◆ **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS** par la Société GRANDJOUAN - ONYX sur R.d.V. - n° vert gratuit : 05.45.83.14

◆ **LA MISSION LOCALE JEUNES** (16-26 ans) pour la recherche d'un emploi, un stage, une formation :
44, avenue de la Marne
56100 LORIENT
Tél. 02.97.21.42.05

◆ SERVICE NATIONAL

Dans le nouveau contexte qui prévoit la fin du service obligatoire pour les jeunes gens nés après le 1^{er} janvier 1979, et la montée en puissance d'une armée professionnelle pour 2002, il est apparu nécessaire à la Direction du Service National de recentrer ses moyens d'information et de rénover son standard national.

Pour tous renseignements sur le Service National actuel ou sur la réforme en cours :

Direction Centrale du Service National
19, rue de la 8^e Division - B.P. n° 1
60209 COMPIÈGNE Cedex
Tél. 03.44.38.36.36

◆ AGRICULTURE

Pour faciliter vos démarches à l'installation ou de création en agriculture, un seul N° :
02.97.46.46.30

Point Info Installation-Création
B.P. 183
56005 VANNES Cedex

◆ PARTICULIERS et AGRICULTEURS :

L'Association intermédiaire REGAIN met à votre disposition des salariés pour répondre à vos besoins :

- de jardinage et de bricolage (55 F / heure*)
- de travaux ménagers (53,50 F / heure*)
- de gardes à domicile (" " ")
- de travaux agricoles ponctuels (de 55 à 74 F de l'heure selon les travaux*)

* tarif horaire net tout compris

Contactez REGAIN
23, rue des Cendres
(locaux M.S.A.)
56320 LE FAOUEZ
Tél. 02.97.23.11.13

◆ LES JEUNES EN CYCLO SONT TRÈS VULNÉRABLES !

Dans le cadre de ses actions de prévention et notamment la mise en place du Brevet de Sécurité Routière (BSR) par les Pouvoirs Publics, la Sécurité Routière propose des conseils de circulation et de comportement sur la chaussée et aborde également les risques liés à l'utilisation de cyclomoteurs trafiqués.

A travers cette opération, la Sécurité Routière souhaite responsabiliser les jeunes et ainsi améliorer leur sécurité.

Le Brevet de Sécurité Routière (BSR) limité dans un premier temps à une formation théorique (Attestation Scolaire de Sécurité Routière), devra être complété en 1997 par une initiation pratique à la conduite.

Une formation théorique

L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) de 1^{er} niveau est, depuis juillet dernier, obligatoire pour les jeunes de 14 à 16 ans souhaitant conduire un cyclomoteur. Elle s'adresse aux élèves de 5^e ou de niveau équivalent et concerne les règles générales de sécurité routière.

Une expérience pratique de conduite

Cette partie pratique du BSR ne sera opérationnelle qu'en 1997. Il s'agit d'une initiation de 3 heures à la conduite d'un cyclomoteur sur les voies publiques et sous le contrôle d'un accompagnateur qualifié.

En attendant sa mise en place, l'ASSR tient lieu de Brevet de Sécurité Routière qui concerne uniquement les jeunes ayant eu 14 ans après le 5 juillet 1996.

Contact : La Prévention Routière

Square Emile Bernard
56000 VANNES
Tél. 02.97.46.16.18
Fax 02.97.46.12.48

I
N
F
O
S



INFORMATIONS GÉNÉRALES

◆ GUICHET INITIATIVE EMPLOI "Pour simplifier vos Démarches"

Pour faciliter et accompagner les chefs d'entreprises et les responsables d'associations dans leurs démarches, un Guichet Initiative Emploi a été mis en place dans le Département.

Sur proposition du groupe de travail comprenant les chambres consulaires, les unions professionnelles, le conseil général, les services administratifs, M. Jean-Pierre LACROIX, Préfet du Morbihan, a décidé que ce Guichet prendrait la forme, non d'une structure identifiée, mais d'un réseau.

Celui-ci comprend les 12 organismes signataires de la Convention de fonctionnement qui mettent à disposition des chefs d'entreprises 32 points d'accueil répartis sur le Département. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser aux points d'accueil suivants :

- LANESTER : ANPE - Tél. 02.97.76.80.80
- LORIENT :
 - ANPE - Tél. 02.97.64.78.50
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
Tél. 02.97.02.40.00
 - Chambre de Métiers - 02.97.37.49.03
 - Sous-Préfecture - Tél. 02.97.21.06.62
 - Union Patronale Interprofessionnelle
Tél. 02.97.21.16.67
 - URSSAF - Tél. 02.97.21.09.65
 - Union Professionnelle Artisanale
Tél. 02.97.83.42.15

Les signataires se sont engagés à ce qu'une réponse soit apportée sous 48 heures par le service compétent.

☞ d'Information sur les aides directes à l'emploi

- Contrat Initiative Emploi
- Aide au premier emploi des jeunes
complément d'accès à l'emploi
- Apprentissage
- Emplois en alternance
- Emploi des personnes handicapées
- Exonération 1^{er}, 2^e, 3^e salariés
- Exonération des cotisations familiales
- Emploi à temps partiel...
- Allègement des charges sur les bas salaires
- Convention de coopération
- Cessation d'activité en contrepartie d'embauche (ARPE).

☞ de simplification

Un seul point d'entrée pour accéder à l'ensemble des compétences du réseau

- Une première réponse dans les **48 heures**
- Un **accompagnement** dans le montage des dossiers administratifs

Bientôt dans le Morbihan la **déclaration unique d'embauche**. Elle se substituera aux 11 formalités actuellement effectuées auprès de :

- l'URSSAF
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- l'ASSEDIC
- l'ANPE, etc...

☞ de conseil

**Diagnostic, orientation, conseil :
à chaque situation
une réponse sur mesure**

- Aides directes à l'emploi
mais aussi
- Aides à la création
 - aides aux chômeurs créateurs
ou repreneurs d'entreprise
 - chèques conseils
- Aides au maintien de l'emploi
 - chômage partiel
 - temps réduit indemnisé de longue durée
 - congés conversion...
- Aides au développement attribuées par le
Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat,
l'Europe
- Accompagnement et aides au conseil des
chambres consulaires et des organisations
professionnelles.

Vous êtes chef d'entreprise ou responsable d'association

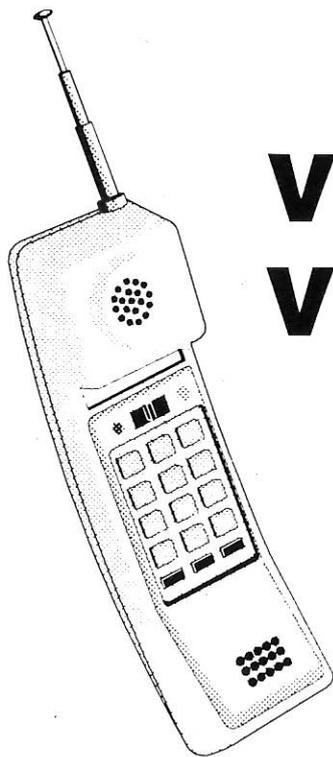
- Pour connaître les dispositions d'aides à l'emploi
- Pour bénéficier des mesures adaptées à votre situation
- Pour accompagner vos démarches administratives

simple - rapide - efficace

- **12 partenaires**
- **27 points d'accueil**
dans tout le département

Le Guichet Initiative Emploi est le fruit du rapprochement des compétences des services de l'Etat (ANPE, DDTEFP, PREFECTURE), des organismes sociaux (ASSEDIC, MSA, URSSAF) des partenaires sociaux-professionnels (chambres consulaires, unions patronale et professionnelle) et du Conseil Général. Il accompagne désormais le chef d'entreprise tout au long de ses opérations d'embauche.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



POUR VOUS METTRE A VOTRE COMPTE

Appel gratuit

N° VERT 05.11.56.56

I
N
F
O
S

Opération **ODACE**

L'opération **ODACE** (Opération de **D**étection et d'**A**ccompagnement de **C**réateurs d'**E**ntreprises) est une opération collective qui associe l'ensemble des partenaires de la création d'entreprises.

QUI FINANCE L'OPERATION ? _____

Communauté Européenne - Etat - Conseil Régional de Bretagne - Partenaires de la Création d'Entreprises.

QUELS SONT LES PARTENAIRES TECHNIQUES ? _____

ANCE, Préfecture, EGEE, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Général du Morbihan, Chambre d'Agriculture, CCIM, Chambre de Métiers, UPIM, ANPE, DDTEFP, APEC, DRIRE, Club des Créateurs, Carrefour des Entrepreneurs, Fondation Guyomarc'h, Ordres Professionnels, Agences de Développement, Comités d'Expansion, Centres de formation, Banques, Points Chances, Missions locales, Université de Bretagne Sud, Municipalités...



AGENCE NATIONALE POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT
DES NOUVELLES ENTREPRISES



INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRIME DÉPARTEMENTALE A L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

Le Conseil Général du Morbihan a créé un dispositif d'aide aux accédants à la propriété sous forme de prime forfaitaire.

I - CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Ces aides sont destinées aux personnes qui désirent acquérir ou construire leur habitation principale dans le département du Morbihan sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds ci-dessous :



	<u>REVENUS ANNUELS</u>
* Personne isolée	86.340 F - Mensuel : 7.195 F
* 2 Personnes	115.068 F - Mensuel : 9.589 F
* 3 Personnes	129.444 F - Mensuel : 10.787 F
* 4 Personnes	143.796 F - Mensuel : 11.983 F
* 5 Personnes et plus	158.316 F - Mensuel : 13.193 F

Ces revenus sont déterminés par le net à déclarer figurant sur votre dernier avis d'imposition. Il s'agit de la somme des revenus déclarés avant abattement des 10 et 20%.

II - CARACTÉRISTIQUES DE LA PRIME

LE MONTANT DE LA PRIME EST DE 10.000 F. Cette prime est portée à 12.000 F pour les candidats à l'accession à la propriété dans une commune de moins de 2.000 habitants ou sur une île.

LE COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION NE DOIT PAS ÊTRE SUPÉRIEUR A 500.000 F. L'APPORT PERSONNEL NE DOIT PAS DÉPASSER 50% DU COÛT DE L'OPÉRATION.

LA DEMANDE DE PRIME DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT PRÉSENTÉE AU MOMENT DE LA MISE EN PLACE DU PLAN DE FINANCEMENT ÉTABLI PAR L'ÉTABLISSEMENT PRÊTEUR PRINCIPAL.

III - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le dossier est à retirer auprès de la section Habitat et Logement de la Direction des Interventions Générales à l'Hôtel du Département - Rue Saint-Tropez à VANNES - Tél. 02.97.54.81.56 qui vous apportera toutes informations que vous jugez utiles.

Pièces à joindre : ● Pour l'instruction à la demande

- une fiche familiale d'état-civil
- justificatifs de revenus :
 - une photocopie du dernier avis d'imposition
- le plan de financement complet de l'opération d'accession à la propriété établi par l'établissement bancaire principal.

● Pour le versement de la prime

- l'acte notarié pour les acquisitions
- l'ouverture de chantier pour les constructions ou acquisitions suivies d'améliorations
- un relevé d'identité bancaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



DU NOUVEAU POUR LES JEUNES

◆ *A partir de 18 ans, les jeunes peuvent être amenés à prendre un logement hors du domicile familial. La CAF aide leurs parents à les installer en prêtant de l'argent.*



CARACTÉRISTIQUES :

Il s'agit d'un prêt à taux zéro, d'un maximum de 10.000 F, remboursable en 28 mensualités.

DESTINATION :

Le prêt est destiné à faciliter l'installation des jeunes qui doivent quitter le domicile parental dans toutes les circonstances qui peuvent rendre nécessaire ce départ.

Il peut s'agir d'une installation liée à :

- la poursuite des études
- l'engagement dans une formation
- la prise ou la recherche d'un emploi.

Le principe retenu est que cette installation doit se faire avec un soutien affirmé des parents. C'est pourquoi le prêt est attribué aux parents.

CONDITIONS :

Les parents doivent être allocataires de la CAF du Morbihan, et ne pas disposer d'un quotient familial supérieur à 3.150 F (jusqu'au 30.06.96).

QF = 1/12^e des revenus annuels
+ Prestations familiales du mois de la demande
2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et +

Le jeune concerné devra avoir entre 18 et 20 ans et ne pas avoir de ressources personnelles supérieures à 55% du SMIC.

Dépenses couvertes par le prêt :

☞ Pour les frais relatifs à l'entrée dans les lieux :

- premier loyer et dépôt de garantie
- frais d'agence ou de notaire
- droit d'enregistrement du bail
- ouverture des compteurs
- installation téléphone, assurance.

☞ Equipement du logement (neuf ou d'occasion) :

- achat du mobilier,
- achat d'appareils ménagers
- achats divers effectués lors d'une première installation dans le logement (vaisselle, linge, aménagement de placards...).

Le prêt couvre 80% de la dépense engagée par l'allocataire.

Délais de dépôt de la demande :

La demande de prêt doit être déposée (et les achats effectués) au plus tard dans un délai de 6 mois suivant l'installation dans le logement.

I
N
F
O
S



LE BUDGET PRIMITIF 1996

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le 1^{er} avril 1996, le budget primitif 1996, en présence de M. ANSQUER, percepteur à Plouay.
Les taux d'imposition ont augmenté de 2%. Ils étaient inchangés depuis 1993.

Taux d'Impositions

Taxe d'Habitation	13,17%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	14,82%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	36,68%
Taxe Professionnelle	12,46%

Vue d'ensemble de la section Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Denrées et Fournitures	102.000 F
Frais de Personnel	410.000 F
Impôts et Taxes	2.500 F
Travaux et Services extérieurs	208.000 F
Participations et Contingents	285.000 F
Allocations et Subventions	72.000 F
Frais de Gestion générale	157.000 F
Frais financiers	253.000 F
Dotation aux amortissements	47.736 F
Charges exceptionnelles	—
Charges antérieures	1.500 F
Excédent de Fonctionnement capitalisé	297.264 F
TOTAL	1.836.000 F

Recettes de Fonctionnement

Produits de l'exploitation	123.000 F
Produits domaniaux	3.000 F
Recouvrements et Subventions	30.000 F
Dotations versées par l'Etat	665.732 F
Impôts indirects	60.840 F
Impôts directs autres que contributions	70.716 F
Contributions directes	734.273 F
Produits antérieurs	148.439 F
TOTAL	1.836.000 F

Vue d'ensemble de la section Investissement

Dépenses d'Investissement

Frais extraordinaires	60 F
Remboursements d'Emprunts	712.500 F
Acquisition de biens meubles et immeubles	46.000 F
Travaux de Bâtiments et de Génie civil	349.000 F
Prêts et avances à long ou moyen terme	207.500 F
Acquisition de titres et valeurs	12.764 F
Dépenses imprévues	2.176 F
TOTAL	1.330.000 F

Recettes d'Investissement

Excédent d'Investissement reporté	54.279 F
Subventions d'équipement dons legs	233.300 F
Prélèvements sur recettes de Fonctionnement	345.000 F
Participation à des travaux d'équipement	281.876 F
Produits des Emprunts	372.000 F
Recouvrement des créances	43.545 F
TOTAL	1.330.000 F

LE BUDGET PRIMITIF 1996



Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont voté le budget suivant, le lundi 1^{er} avril 1996.

Vue d'ensemble de la section Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Alimentation	600 F
Charges sociales	520 F
Impôts fonciers et Taxes foncières	1.500 F
Loyers, charges locatives et de copropriété	1 F
Bail emphytéotique	13.100 F
Primes d'assurances	1.500 F
Repas des personnes âgées	8.000 F
Secours en argent	1.300 F
Subvention au Club du 3 ^e Age	1.800 F
Intérêts	25.160 F
Dépenses imprévues	185 F
Prélèvement pour dépenses d'Investissement	4.334 F
TOTAL	58.000 F

Recettes de Fonctionnement

Location des immeubles et du matériel	27.300 F
Part sur impôts spectacles	30 F
Subventions de la commune	27.230 F
Excédent de fonctionnement reporté	3.440 F
TOTAL	58.000 F

Vue d'ensemble de la section Investissement

Dépenses d'Investissement

Remboursement d'emprunts	1.370 F
Travaux neufs de bâtiments	460.616 F
TOTAL	461.986 F

Recettes d'Investissement

Excédent d'Investissement reporté	196.576 F
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	4.334 F
Subventions	261.076 F
TOTAL	461.986 F

TARIFS COMMUNAUX 1997

RESTAURANT MUNICIPAL - Prix des repas

Enfants : 13,50 F - Instituteurs : 15,00 F - Autres : 20,00 F

GARDERIE - Tarifs horaires

1/2 h matin et soir : 4 F - Forfait de 7 h 30 à 9 h 00 : 10 F - Goûter : 3 F

SALLE POLYVALENTE

Location de la salle : 600 F - Locations diverses : 200 F

CIRCUIT ANNEXE DE L'EAU

Abonnement : 100 F - de 31 à 150 m³ : 1,60 F - + de 150 m³ : 1,30 F

COMMISSION DES FINANCES

13



ETAT - CIVIL 1996

NAISSANCES

Mathilde EVIN
née le 23 mars 1996, à Lorient

Claire LE GOURRIÉREC
née le 19 avril 1996, à Lorient

Corentin LE MOUËLLIC
né le 27 avril 1996, à Hennebont

Ewen ROBIC
né le 11 juin 1996, à Lorient

Thomas GUILLERMIC
né le 28 août 1996, à Plœmeur

Florian JÉGOUSSE
né le 28 août 1996, à Plœmeur

Doriane PÉRESSE
née le 4 septembre 1996, à Lorient

Jean-Baptiste RAULT
né le 18 septembre 1996, à Hennebont

Manon AUFFRAY
née le 30 septembre 1996, à Hennebont

Julien LE BÉHÉREC
né le 29 novembre 1996, à Hennebont

Parrainages civils

Jessica JÉGOUSSE
le 24 mai 1996

Aurélie COUTUREAUX
le 10 août 1996

MARIAGES

Rachel SIVY et Joël JÉGOUSSE le 24 mai 1996

Nathalie LE QUERNEC et Ludovic LE PORT le 25 mai 1996

Manuela LE CAVIL et Franck LAURANCE le 10 juin 1996

Nadège GUITTON et Patrice MAUNIER le 13 juillet 1996

Florence LE QUERNEC et Lionel JÉGO le 16 août 1996

Christine AUDRAIN et Gwendal LE HEL le 31 août 1996

DÉCÈS

Nicole GILLAIZEAU, 46 ans le 22 février, à Cléguer

Bernadette LE MASSON, Vve ROBERT, 84 ans le 2 août, à Hennebont

Joseph GUEGANO, 90 ans le 16 novembre, à Calan

Marie Julienne LE NY, Vve LE MOUEL, 86 ans le 20 décembre, à Calan

INAUGURATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX



Le mardi 29 octobre 1996, la commune de Calan a eu l'honneur de recevoir M. Michel FUZEAU, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lorient.

Invité par le C.C.A.S., M. le Sous-Préfet a inauguré les 2 logements réalisés dans l'ancien presbytère.

C'est en décembre 1993, dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) que le conseil municipal décide la création de 2 logements à caractère social.

Le C.C.A.S. devient alors maître d'ouvrage et confie la maîtrise d'œuvre d'assistance administrative et financière au PACT-ARIM d'Hennebont.

La commune reste propriétaire du bâtiment mais confie la gérance des logements au C.C.A.S., par un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans et pour une cotisation annuelle symbolique de 1 F.

Le coût total de l'opération s'élève à 736.544 F TTC pour les logements T3 et T4 avec les garages, et à 100.000 F pour les aménagements extérieurs.

Le financement a été réalisé par un emprunt P.L.A.I., Prêt locatif aidé d'insertion et subventionné à hauteur de 40% par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat.

Dans ce contexte, une cinquantaine de personnes assistaient à la cérémonie d'inauguration ; les membres du conseil d'administration du C.C.A.S., les élus municipaux, les artisans intervenus sur le chantier, les architectes, le percepteur, le député-maire de Plouay Jacques LE NAY, et Jean-Pierre CARDIET maire de Lanvaudan et administrateur du Pact-Arim, ont fait l'honneur de leur présence pour la coupe traditionnelle du ruban tricolore.

Lors de son allocution à la salle polyvalente, M. le Maire de Calan a vivement remercié tous les acteurs pour cette rénovation de qualité qui permet d'accueillir deux jeunes couples, M. et M^{me} Martial LE GOURRIÉREC et leurs enfants, ainsi que M. et M^{me} Youenn LE CALOCH, regrettant toutefois de ne pouvoir satisfaire les nombreuses demandes locatives sur la commune. Par ailleurs, cette réalisation contribue à l'embellissement du bourg de Calan et véhicule ainsi une image positive de notre commune.



Monsieur le Sous-Préfet, visiblement très heureux d'être l'hôte de Calan, félicita ensuite les représentants de la municipalité pour cette réalisation qui a su allier la mise en valeur du patrimoine architectural avec l'intérêt de la collectivité. Il mit aussi en avant l'importance de ces travaux pour l'artisanat local.

Enfin, Michel FUZEAU reçut des mains de Serge SALVAT la médaille d'honneur de la commune.

C
C
A
S



LE REPAS DES ANCIENS

*Les anciens
invités
par
le C.C.A.S.*



Le dimanche 15 décembre 1996, le traditionnel repas offert par le C.C.A.S. aux anciens de la commune a réuni cette année 80 personnes à la salle polyvalente.

Le maire et président du CCAS, Serge Salvat, a souligné l'importance de telles retrouvailles qui permettent de créer et d'entretenir des liens d'amitiés. C'est aussi un moment d'échanges privilégiés entre les plus âgés et les plus jeunes.

Serge Salvat a rappelé l'importance du Centre Communal d'Action Sociale et fait le récapitulatif de son action tout au long de l'année. Il remercie tous ses membres pour leur dévouement et pour l'organisation de cet après-midi de fête et associe à ses remerciements le personnel communal "qui a préparé avec brio ce délicieux repas apprécié de tous".

Un hommage tout particulier a été rendu à la doyenne de Calan : Yvonne Penhouet qui vient de fêter ses 96 ans en janvier 97, et à Joseph Robin qui a fêté ses 85 ans. Tous deux ont reçu fleurs et cadeaux.

Les 80 convives ont passé un excellent moment, avec au programme des chants et des danses bretonnes.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



tuation géographique de Calan et son potentiel de croissance démographique ont
unicipalité à une révision du P.O.S. afin que cet accroissement ne se fasse pas de
chique et au détriment des zones agricoles ou à vocation naturelle.

révision du P.O.S. à Calan date de 1992. Suite à de multiples réunions et
, le dossier contenant les différents projets a été mis à la disposition du public le 5
à la mairie, avec rappel des différents objectifs :

- Présentation des nouveaux plans
- Explication des comptes-rendus de travail.

à cette réunion, le conseil municipal arrête ce projet de révision du P.O.S. le 1^{er}
95 et décidait l'ouverture de l'enquête publique.

ci eut lieu du 30 septembre au 31 octobre 1996 en mairie, sous la responsabilité de
CON, commissaire-enquêteur nommé par Monsieur le Préfet.

de cette enquête publique, 14 requêtes ont été déposées. Elles seront examinées
nt par la commission et les différentes instances administratives afin de pouvoir
e révision du P.O.S. courant 1997.

rapprochant du terme de cette démarche, le conseil municipal juge important de
différents objectifs qui ont dicté sa réflexion :

otre préoccupation première a été de centrer les zones constructibles autour du
a création de zones N.A., et la constitution d'un périmètre autorisant un
nt harmonieux de l'ensemble des zones.

ard'hui, l'ensemble N.A. se répartit en 5 zones :

- Zone N.A. de Kerbrimot
- " " des Châtaigniers
- " " de la Trinité
- " " de Lann Vras
- " " de la Zone Est

bien entendu obligatoire de présenter un plan d'aménagement qui tient compte du
anisation prévu au P.O.S. afin :

- de protéger le bourg, par un écran, des activités agricole et extractive
- d'élargir le secteur NCa qui interdit l'exploitation du sous-sol et l'implantation
de toute activité à caractère nuisible.

tre préoccupation majeure en matière d'environnement a été également de conforter
et ND :

- La zone ND est une zone naturelle pour laquelle le zonage et le règlement sont
destinés à assurer la protection :

- * du milieu naturel, des risques de pollution (rivières, zones humides,
ruisseaux)
- * des paysages
- * des espaces boisés, classés ou non.

- La zone NC a vocation de protéger et de mettre en valeur les ressources
naturelles du sol et du sous-sol.

est réservée aux exploitations agricoles et extractives. Seuls les exploitants pourront
leur habitation, le logement de leur personnel et les bâtiments d'exploitation

, nous rappelons que l'idée directrice d'un tel document est avant tout de servir
al. Il constitue un élément important pour l'avenir de notre commune.

espérons que
répondent à
Calanais en
énagement de



RMIS
STRUIRE

U
R
B
A
N
I
S
M
E



EGLISE

Commencée fin 1995, la troisième tranche des travaux de rénovation de l'église s'est poursuivie en 1996, effectuée par l'entreprise JOUBREL de RENNES sous la conduite de M. LAGNEAU, architecte en chef des Monuments Historiques.

Rappelons pour annexe que le coût global des travaux de cette 3^e tranche s'élève à 3.500.000 F TTC financés par :

- l'Etat 20%
- le Conseil Régional 40%
- le Conseil Général 25%
- la Commune 15%.

Tout au long de l'année, l'évolution des travaux a permis une métamorphose presque complète du vieux monument.

Nous avons assisté à la démolition de la sacristie en janvier, permettant ainsi de découvrir la fondation du contrefort manquant au pignon Est.



Des fouilles étaient entreprises au pied des piliers du chœur. Enfin des sondages de peintures dans la nef n'ont permis la découverte que d'1 m² supplémentaire de fresques qui seront protégées pendant les travaux. Tout le reste semble irrémédiablement perdu.

Au printemps, les nouvelles gouttières (en cuivre) étaient posées au Nord-Est et les joints extérieurs Nord terminés. L'autel extérieur a dû être déposé et rénové afin de supprimer les infiltrations d'eau qu'il occasionnait sur le côté Sud du chœur. Enfin, un 2^e contrefort au pignon Est était remonté en symétrie avec celui existant de l'autre côté de la future baie.

A l'intérieur du chœur, les fondations des piliers ont été reconstituées sous leur forme d'origine. Le dallage central a été enlevé puis reposé en réutilisant au maximum les anciennes dalles de granite.

Les enduits et les joints ont été réalisés à la terre et non à la chaux, ce qui donne une patine toute différente à l'ensemble et en complète harmonie avec les badigeons bleus des poutres et la voûte blanche.

Du 1^{er} octobre à Noël, les offices religieux n'ont pu se dérouler à l'église, ceci bien sûr pour permettre un avancement rapide et efficace de la rénovation.

Nous tenons à remercier Monsieur le Recteur et les paroissiens pour leur compréhension.

Aujourd'hui, les échafaudages se sont reportés dans la nef qui connaîtra, elle aussi, une nouvelle jeunesse. Elle mettra ainsi en valeur tous ses trésors historiques (fresques, pierres, bénitier).

Nous attendons actuellement avec impatience la mise en place du vitrail Est pour que l'église retrouve enfin sa clarté et sa luminosité, rehaussant encore enduits et badigeons du chœur.

COMMISSION SCOLAIRE



C.A.T.E. et A.D.D.M.

La Municipalité a reconduit le Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (CATE) auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

De même, la convention avec l'Association Départementale pour le Développement Musical a été renouvelée.

Sécurité dans les écoles

L'an dernier, nous avons constitué et transmis un dossier à la Préfecture au sujet de la sécurité dans les établissements scolaires du 1^{er} degré. Nous avons formulé en outre une demande d'aide financière pour divers travaux à effectuer à l'école du Levant, aménagements touchant les installations sportives et les abords du groupe scolaire.

Par courrier du 25 avril 1996, M. le Préfet du Morbihan s'est prononcé sur notre demande. Compte tenu des crédits mis à sa disposition et des nombreuses demandes de subventions déposées, il n'a pas été possible de retenir au bénéfice d'une aide, l'intégralité du programme envisagé.

Seuls les travaux prescrits par la Commission intercommunale de sécurité ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention. En l'occurrence, il s'agissait d'une part d'installer une cloison séparative entre le local électrique et le local de rangement et, d'autre part, de mettre en place une porte coupe-feu.

Les travaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint par les entreprises Société Nouvelle Bretagne Menuiserie de Lorient, et par Joël LE QUAY électricien de Lanvaudan. Ces artisans ont travaillé simultanément sur le chantier.

Coût de l'opération, subventionnée à 25% :

- Société SNBM, menuiserie, isolation, mise aux normes = 8.095 F HT
- J. LE QUAY, électricité = 1.700 F HT

Isolation Phonique

La commune vient de percevoir 12.645 F correspondant à la subvention due au titre de l'isolation phonique de la cantine. Ces travaux avaient été effectués pendant les vacances de Noël 1994.

Amiante

Un recensement des bâtiments communaux intégrant l'amiante dans leur construction a été demandé. Il est à noter qu'aucun bâtiment de notre commune ne contient ce genre de matériau.

Mobilier à l'école

De l'équipement neuf, acheté grâce à une subvention communale, a été livré à l'école. Il s'agit de 14 tables, de 12 casiers, d'un écran de projection et d'une table vidéo mobile.

Ces meubles ont été assemblés par les parents d'élèves, le samedi 7 décembre 1996.

Terrain d'aventure

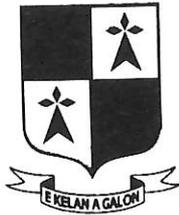
*** Normes des équipements d'aires de jeux.**

Suite à des accidents survenus en France, un décret concernant les aires collectives de jeux rappelle que les équipements de jeux doivent satisfaire à des exigences sévères de sécurité.

Plusieurs normes définissent les caractéristiques de construction et de montage des appareils de jeux pour enfants.

La commune souhaite être conseillée sur les modalités d'application de la réglementation visant les équipements de jeux.

Aussi, nous allons solliciter rapidement des sociétés de contrôles techniques habilitées pour l'élaboration d'un devis détaillé d'intervention.



COMMISSION SCOLAIRE

D.D.E.N.

Accueillis à Calan, les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) de la région de Plouay se sont réunis le samedi 20 janvier 1996.



Pour le Morbihan, ce sont ainsi près de 200 stagiaires, et 40.000 au niveau national, qui interviennent dans les écoles maternelles et primaires, tant publiques que privées.

Camille Hybois, président de l'union des DDEN, rappelait brièvement l'évolution et les rôles de ces délégués nommés pour quatre ans par l'Inspecteur d'Académie.

La fonction du DDEN a été étroitement liée à l'histoire de l'école publique puisque, dès 1793, il s'agit de "magistrats aux mœurs", en 1850 du "délégué : nomination triennale", et de "délégués cantonaux".

Puis, l'évolution s'est accélérée de 1886 et jusqu'au décret du 10 janvier 1986, qui définit les cinq aspects essentiels de la fonction.

Les rôles du DDEN

Au travers de ses interventions, le DDEN est avant tout au service des enfants, qu'il s'agisse de leur sécurité ou d'une façon plus générale de leur bien-être à l'école. Il assure la visite des bâtiments scolaires (équipement, entretien, sécurité, hygiène), des écoles élémentaires et maternelles, publiques et privées, la liaison et coordination entre écoles et municipalité, usagers et administration.

Il participe, comme membre de droit, au conseil d'école.

Il incitera au développement des équipements complémentaires de l'école (centres de loisirs, restaurants, bibliothèques...), et veillera à l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'enseignement.

Il aidera à la réflexion et l'information sur l'école et l'éducation.

La fédération des DDEN

Reconnue d'utilité publique, la fédération des DDEN regroupe les 95 unions départementales, et apporte une aide précieuse à l'ensemble de ses adhérents, par des méthodes de travail : diffusion et synthèse des rapports de visite effectués par le DDEN, des informations, et la revue trimestrielle "*Le délégué de l'Éducation nationale*".

Au niveau départemental, Camille Hybois a souhaité redynamiser le rôle et l'audience de l'union, en organisant de façon décentralisée, comme ce fut le cas à Calan, des réunions d'informations et de recrutement, car certaines écoles ne sont pas dotées de DDEN. Le président était toutefois satisfait car, dans le secteur, les DDEN sont présents :

Plouay	: Bernard Kerbiriou
Inguiniel	: Marie-Odile Nicolas
Bubry	: Nicole Guillemot
Bubry-St-Yves	: Laurent Coudet
Cléguer	: Michelle Marzin
Lanvaudan	: Serge Gagneux
Calan	: Jacqueline Simon.

A l'issue de la réunion, la municipalité offrait un vin d'honneur à l'ensemble des participants.

COMMISSION SCOLAIRE



Hommage à Jean-Michel LE JUGE

A l'occasion du départ de Jean-Michel LE JUGE de l'école du Levant, la Municipalité, associée à l'Amicale des Parents d'Elèves, a voulu signifier sa gratitude à l'égard de M. Le Juge lors d'un pot d'amitié, le mercredi 26 juin 1996, à la salle polyvalente.

A cette occasion, le maire, Serge Salvat, a vivement remercié M. Le Juge pour les nombreuses années de travail et de dévouement au service de l'école de Calan. En effet, M. Le Juge a fait preuve de beaucoup de dynamisme et d'initiatives dans sa fonction d'instituteur et de Directeur de l'école.

L'on compte notamment le terrain d'aventure, le mur d'escalade, les activités nautiques, l'instauration de l'informatique, le judo, etc... Avec responsabilité et enthousiasme, Jean-Michel Le Juge a su pendant 20 ans instruire nos enfants, leur enseigner un sens civique en les responsabilisant, en favorisant leur autonomie, en les aidant déjà à trouver leur propre chemin.

Ayant l'âme d'un véritable pédagogue, Jean-Michel a su donner beaucoup de bonheur autour de lui avec un indéniable sens de l'humain.

Nous lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles fonctions et beaucoup de plaisir dans sa passion de pilote d'avion.

En guise de remerciements, nous retrouvons un peu notre âme d'enfant que tout élève devenu adulte pourrait lui conter :

*"Il y a derrière moi ce dont je me souviens,
Il y a devant moi ce que je voudrais bien,
Le chemin d'où je viens me mène vers demain
En passant par ici où j'invente aujourd'hui".*

Vivre... s'élancer... Avancer... Pomme d'Api (Décembre 94)

Au revoir Monsieur le Professeur.



AFFAIRES
SCOLAIRES



COMMISSION VOIRIE

R
É
S
E
A
U

R
O
U
T
I
E
R

D'importants dossiers concernant la voirie de la commune ont été examinés de manière très attentive, soit du fait de leur coût, soit à cause des incidences sur l'environnement, ou encore sur la qualité de vie des Calanais (sécurité, bruit et autres nuisances).

Carrière de Kerihuel

Le 29 avril 1996, le Conseil Municipal a été amené à délibérer sur le projet de stockage de sables et co-produits de fusion issus du processus de fonderie par la Société Bretonne de Fonderie Mécanique (S.B.F.M.) située Zone de Kerport à Caudan.

En effet, la SBFM a demandé à la municipalité de Calan l'autorisation d'exploiter à Kerihuel l'ancienne carrière Lestréhan pour le stockage de sables à très faible teneur en phénol et autres produits de fusion. A cette date, après analyse du dossier, notamment l'étude d'impact sur l'environnement, les dangers liés à l'hygiène et à la sécurité des personnes, le conseil municipal s'est dit prêt à donner un avis favorable à la réalisation du projet, sous réserve :

- * que la SBFM s'engage à respecter scrupuleusement les conditions édictées dans le dossier
- * de prendre en compte les observations du registre de l'enquête publique
- * d'aider la commune à résoudre les problèmes liés à la circulation de la manière suivante :
 - redoubler de prudence en empruntant la voie départementale n° 113 (qui traverse le bourg) car un comptage récent indique le passage de 460 véhicules par jour sur cet axe ;
 - même règle de sécurité à appliquer sur la route de Calan-Lanvaudan, elle aussi déjà très fréquentée et qui se trouve de surcroît dans une zone urbanisée. En outre, les camions changeront de direction à deux carrefours dangereux, celui du Calvaire et celui de Beg Er Lann ;
 - apporter son soutien au projet d'aménagement du carrefour du Calvaire, pour que l'Etat et le Conseil Général prennent en charge techniquement et financièrement les travaux de réaménagement de ce carrefour puisqu'il se situe sur la départementale 113.
- * De tenir compte également :
 - du site de Kerihuel avec la présence de l'ancienne croix et donc d'envisager la protection de ce patrimoine culturel ;
 - des deux bassins de lagunage situés sur une parcelle classée au plan d'occupation des sols en zone NC (non constructibles, zone boisée)

* Enfin, le conseil municipal sollicite la SBFM pour qu'elle s'engage par écrit, dans le cadre d'une contribution spéciale pour dégradation de la voirie communale et également des carrefours, causée par la rotation quotidienne de ses camions, une aide financière annuelle de l'ordre de 35.000 F, révisable, somme équivalente à la taxe professionnelle perdue par la commune du fait de l'arrêt de l'exploitation de la carrière Lestréhan.

Par la suite, compte tenu des demandes effectuées par la mairie de Calan, ainsi que des observations des Calanais lors de l'enquête publique, et après discussion entre les représentants de la SBFM et de la municipalité, M. Pierre COULON, PDG de la SBFM, notifiât par écrit qu'il prenait bonne note des remarques du conseil municipal et du procès-verbal de l'enquête publique.

En outre, M. COULON nous assure de son soutien pour les diverses démarches à entreprendre quant à l'aménagement des carrefours. De plus, après avoir pu constater sur place les risques associés aux carrefours et aux routes dans les zones urbanisées, il s'engage à mettre tout en œuvre au niveau de l'aspect sécurité (choix du transporteur, consignes aux chauffeurs, etc...) afin de réduire les risques.

Enfin, ces divers échanges ont abouti à la signature d'un protocole d'accord, le 11 mai 1996, entre M. Pierre COULON, PDG de la SBFM, et M. Serge SALVAT, maire de Calan.

Aux termes de ce protocole, dans le cadre de l'opération de comblement de la carrière de Kerihuel, la commune de Calan bénéficiera de la taxe professionnelle relative aux investissements effectués.

Les calculs prévisionnels font apparaître un montant sensiblement proche de celui perçu au titre de la taxe professionnelle de l'exploitant précédent (Société Lestréhan).

Le Maire de Calan se félicite de cet accord positif pour les deux parties et établi dans un climat final de compréhension mutuelle et de loyauté.

COMMISSION VOIRIE



Carrière de Coët Lorch

Cette carrière se situe sur la commune d'Inzinzac-Lochrist sur la D 113, de Calan à Inzinzac. Elle est exploitée depuis l'été dernier par la Société VIA-FRANCE.

M. VILBOUX, responsable de cette société, a demandé d'utiliser la route de Fontaine-Maria pour le passage de ses camions dans l'attente de l'ouverture de la route reliant les deux départementales - PLOUAY-HENNEBONT - à celle de CALAN-INZINZAC. Dans le but de répondre objectivement à cette demande, la mairie de Calan a consulté la DDE lui demandant son avis sur la question.

Les conclusions de l'Equipe ont été les suivantes :

- route trop étroite pour ce genre de véhicule
- risque de dégradations importantes de la chaussée et des accotements
- sortie dangereuse des camions dans le virage de Fontaine-Maria
- résistance insuffisante du pont de pierres de Fontaine-Maria qui enjambe le ruisseau de Kergonano.

Une réponse écrite a été transmise à la Société VIA-FRANCE par la mairie de Calan mentionnant une suite défavorable à sa demande.

Projet d'aménagement des carrefours

Projet de modification des 2 carrefours :

- du Calvaire : départementale 113 et chemin vicinal 3
- de Beg Er Lann : chemin vicinal 3 et chemin vicinal 7

Afin d'améliorer la sécurité, ce projet s'appuie sur les points forts suivants :

- assurer une giration correcte des poids lourds
- améliorer la visibilité dans le carrefour
- mettre en valeur le Calvaire
- créer une intimité pour les habitants des maisons voisines.

L'architecte des Bâtiments de France est d'accord sur cet avant-projet plutôt que la création d'un rond-point.

Il serait souhaitable que l'Etat, par le biais de la dotation globale d'équipement (D.G.E.) nous aide financièrement à réaliser l'ensemble de ces travaux estimés par la subdivision de l'équipement d'Hennebont à :

- Giratoire du Calvaire sur D 113 à l'entrée du bourg	: 435.000 F TTC
- Enrobés sur la Départementale	: 32.000 F
- Carrefour VC 3 et VC 7	: 290.000 F
- Reprise de la voie communale en enrobé	: 160.000 F
Soit un coût total de	: 917.000 F TTC

Ce qui représente une somme considérable pour les finances locales, d'autant que l'achat du terrain n'est pas inclus dans ces montants.

Accotements

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 22 novembre 1996 en mairie afin de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux d'entretien des accotements, de création de fossés.

L'entreprise LE GALLIOT, qui a maintenant son siège à Calan, se voit attribuer le chantier puisqu'étant le moins disant, au coût total de 140.000 F HT. Les travaux seront effectués en 97.

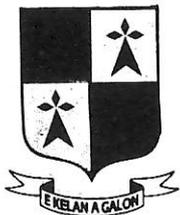
Entretien Débroussaillage

L'entretien normal des chemins communaux a été effectué par l'entreprise HELLO de Pont-Scorff qui s'est également occupée du débroussaillage des talus.



R
È
S
E
A
U

R
O
U
T
I
E
R



COMICE AGRICOLE

Beaucoup d'ambiance ce samedi 24 août 1996 à INGUINIÉL lors du Comice Agricole annuel au cours duquel l'on aura pu constater que la vache dans le canton se portait bien.

Cette année encore, CALAN a brillamment concouru, remportant avec brio ce challenge intercommunal (Calan avait terminé second en 95).

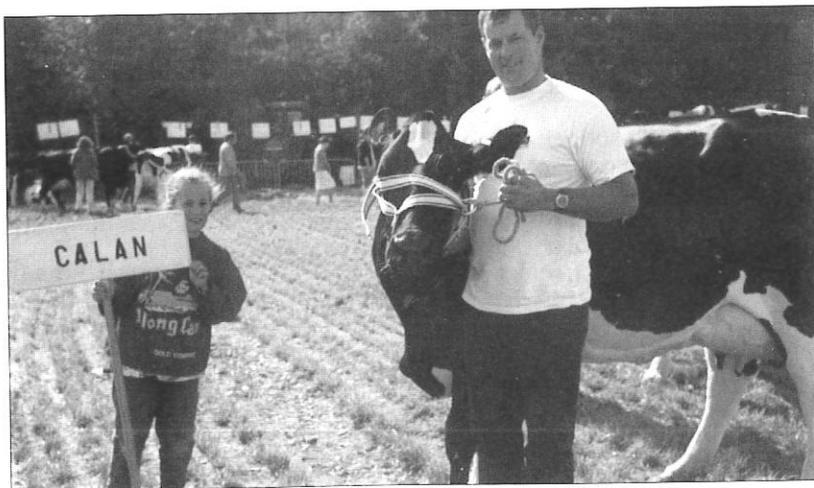
3 élevages calanais y participaient (ceux d'Hervé RADENAC, du GAEC Er Lenn de Manégoulanec et du GAEC de la Madeleine à Kerguéris). Ils ont ainsi présenté de charmantes laitières, aux noms évocateurs d'Etoile, Gitane, Hélice, Java et autre Idylle... !

Notre ami Mickaël SEMMENS, agriculteur à Saint-Buryan (Cornouaille anglaise) a apporté son aide précieuse lors de la présentation des animaux. C'est aussi avec une certaine fierté qu'il a pu également savourer cette belle victoire.

Félicitations particulières à :

- JONES (GAEC Er Lenn) - 1^{re} de sa section (24-30 mois)
- ETOILE (GAEC Er Lenn) - championne adulte des + de 5 ans
- HÉLICE (élevage d'Hervé RADENAC de Kerandiot)
1^{re} en conformation et en synthèse de la 6^e section
(animaux de 45 mois à moins de 5 ans de lactation).

La haute tenue du groupe calanais a favorablement impressionné les juges qui n'ont pu que lui décerner la palme de ce concours (meilleur lot par commune). Ceci, à la grande satisfaction de M. le Maire de Calan. Les éleveurs se sont fait un plaisir de remettre le trophée à la municipalité lors de la cérémonie des vœux.



COMMISSION SPORTS



Abri dirigeants

La municipalité a financé les matériaux pour la fabrication de deux abris au terrain de football pour un montant total de 3.200 F TTC.

La construction et la pose de ces équipements ont été réalisés par les bénévoles du club de football, le samedi 10 février 1996.



Porte métallique

Certains bâtiments communaux ont récemment subi quelques larcins. De ce fait, il a été décidé de renforcer les ouvertures du local buvette et de faire fabriquer, par les Etablissements GUILLEMOTO de Plouay, une seconde porte métallique pour un coût de 2.408 F TTC. Son installation a été réalisée à la mi-octobre.

Sécurité en matière d'installations sportives

Les dispositions du décret n° 96-495 de juin 96 concernant la sécurité en matière d'installations sportives obligent les communes à faire procéder à la vérification des équipements sportifs. Dans ce contexte, la commune a confié cette mission à la Société APAVE qui a également rédigé les rapports techniques. Le montant de la prestation s'élève à 1.020 F HT.

Aux termes du rapport technique qui nous a récemment été transmis, les points suivants sont notifiés :

a) Terrain d'honneur

- les 2 buts de foot fixes peuvent être maintenus en service
 - les 2 buts de foot mobiles ne peuvent être maintenus en service
- L'utilisation par les usagers est désormais interdite.

b) Terrain d'entraînement

- les 2 buts peuvent être maintenus en service, néanmoins il est demandé de remédier à la corrosion et de repeindre à cause de l'oxydation perforante.

c) Terrain de basket

- les 2 panneaux de basket peuvent être maintenus en service en remplaçant toutefois la boulonnerie oxydée.

Les travaux d'entretien seront donc réalisés comme demandé dans le rapport de contrôle. Quant aux buts mobiles, ils seront remplacés.

Rénovation du terrain de football

Afin d'étudier la faisabilité technique et financière de la rénovation du terrain de football, le conseil municipal, dans sa séance du vendredi 29 novembre 96, a donné son accord de principe pour constituer le dossier de demande de subvention.

En fonction de la suite réservée à cette demande, la Commission des Sports donnera son avis pour ensuite présenter le dossier complet lors d'une prochaine séance du Conseil.

Gymnastique - Judo

Afin d'effectuer ces disciplines dans de bonnes conditions matérielles, le tapis de sol usagé a été remplacé par une nouvelle moquette, présentant notamment la qualité d'être anti-feu.

Le coût en est de 4.528 F TTC.



SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY

DÉCHETTERIE DE PLOUAY

La déchetterie a pour rôle :

- ◆ de permettre aux habitants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés par le service des ordures ménagères.
- ◆ limiter la multiplication des décharges sauvages.
- ◆ économiser les matières premières en recyclant certains déchets : papiers, cartons, ferrailles, huile moteur usagée, verre.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

- LUNDI de 15 h à 19 h
- MARDI de 15 h à 19 h
- VENDREDI de 15 h à 19 h
- SAMEDI de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

La déchetterie sera fermée les jours fériés.

L'accès est interdit en dehors des heures d'ouverture qui pourront être modifiées par décision du Bureau ou du Comité Syndical du SIVOM.

ACCÈS

- a) - Les particuliers résidant sur une des communes du SIVOM adhérant à la compétence "Collecte et Traitement des Ordures Ménagères" accèdent gratuitement à la déchetterie. Leur passage est contrôlé par moyen d'une carte personnalisée. L'accès peut leur être refusé s'ils ne sont pas à jour de leur redevance.
- b) - Les personnes non autorisées peuvent accéder en acquittant un droit fixé par le Bureau ou le Comité Syndical.
- c) - Les communes voisines peuvent, par convention, acquitter les droits dont le montant est déterminé par le Bureau ou le Comité Syndical et permettre ainsi à leurs habitants d'utiliser la déchetterie comme les usagers du SIVOM.
- d) - L'accès est interdit à tout professionnel (commerçants, artisans, agriculteurs, etc...) Il doivent utiliser l'espace professionnel réservé à cet effet.

LIMITATION DE L'ACCÈS

- a) - L'accès est limité aux véhicules de tourisme (avec ou sans remorque) et à tout véhicule de largeur carrossable ou égale à 2,25 m et de PTAC inférieur à 3,5 Tonnes.
- b) - L'accès est interdit à toute personne privée ou professionnelle désirant effectuer des opérations de récupération de matériaux.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Sont acceptés les déchets ménagers suivants :

- papiers, cartons
- ferraille et métaux non ferreux
- verre
- huile moteur usagée
- pneus de véhicules légers
- déchets ménagers encombrants (sommiers, matelas, meubles, réfrigérateurs, cuisinières, téléviseurs)
- déchets verts (bois et déchets de jardin)
- gravats, terre et matériaux de démolition, bricolage
- déchets ménagers spéciaux (DMS) : - piles - batteries - aérosols.

S
I
V
O
M

SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY



DÉCHETS INTERDITS

Sont interdits :

- les ordures ménagères
- les déchets industriels
- les déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardin)
- les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou explosif
- les déchets artisanaux, commerciaux, agricoles, etc...

STATIONNEMENT DES VÉHICULES DES USAGERS

Le stationnement des véhicules des usagers de la déchetterie n'est autorisée que pour le déversement des déchets dans les bacs et conteneurs prévus à cet effet.

Les usagers devront quitter la plateforme dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site.

COMPORTEMENT DES USAGERS

L'accès à la déchetterie, et notamment les opérations de déversements des déchets dans les bacs et conteneurs, etc..., les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Les usagers doivent :

- respecter les règles de circulation sur le site (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, sens de rotation)
- respecter les instructions du gardien
- ne pas descendre dans les bacs et conteneurs.

SÉPARATIONS DES MATÉRIAUX - TRIS

Il est demandé aux utilisateurs de séparer les matériaux et de les déposer dans le conteneur ou bacs prévus à cet effet.

GARDIENNAGE - ACCUEIL

Le gardien est présent en permanence pendant les heures d'ouverture

Il est chargé de :

- mener l'ouverture et la fermeture de la déchetterie
- veiller à l'entretien du site
- informer les utilisateurs et obtenir une bonne sélection des matériaux
- tenir les registres,

documents nécessaires à la bonne appréciation du fonctionnement ainsi que le cahier de réclamation.

INFRACTION

Toute livraison de déchets interdits, toute action de chiffonnage ou, d'une manière générale, toute action venant à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie sera suivie de poursuite.



Inauguration de la déchetterie, le 21 septembre 1996, sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet de Lorient, en présence de M. Jacques LE NAY, président du SIVOM, de M. Serge SALVAT, vice-président délégué à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, en présence de nombreuses personnalités.

S
I
V
O
M



RÉGION DE PLOUAY DU SCORFF AU BLAVET

CHANGEMENT DE STRUCTURE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 1997, le SIVOM a vécu et s'est transformé en Communauté de Communes. Cette opération ne découle pas d'une décision subite et rapide des élus, mais résulte d'une longue période de réflexion entamée courant 1994.

La mise en place de l'Intercommunalité n'est pas nouvelle. Sous l'impulsion de Yves LE CABELLEC, Député-Maire de Plouay, elle débute en 1968 par la création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) d'Adduction d'Eau Potable Plouay-Lanvaudan. Jusque fin 1991, seront créés 6 SIVU afin de répondre aux besoins des habitants du Canton.

L'élection de Jacques LE NAY au poste de Conseiller Général et Maire de Plouay va apporter une nouvelle dynamique à cette intercommunalité. Il charge les Maires et Adjointes du Canton d'assurer la responsabilité et la direction des différents SIVU.

La complexité des tâches des SIVU, dont le fonctionnement était alors assuré par la Commune de Plouay, détermine les élus à modifier le mode de fonctionnement.

Déjà la question du choix de structure s'était posé. District, SIVOM ou Communauté de Communes ? Afin d'approfondir les relations et les habitudes de coopération, la structure SIVOM est retenue et prend place à partir du 1^{er} janvier 1992 (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Cette nouvelle forme d'Intercommunalité aura le résultat que l'on connaît et aboutira à la création de la Communauté de Communes.

Mais, quelles différences entre un SIVOM et une Communauté de Communes ?

Les deux structures sont des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCD). L'une est à participation, l'autre à fiscalité propre.

D'une intercommunalité de gestion, nous évoluons vers une intercommunalité de solidarité et de projets.

RÉGION DE PLOUAY DU SCORFF AU BLAVET



SIVOM

matière de compétences, le Sivom permettait à chaque commune pour la ou les compétences de leurs choix. Ainsi, au fur et à mesure de 92 à 96, les communes adhèrent à toutes les compétences au gré du volontariat et de leur choix.

Services industriels et commerciaux :

à dire directement financés par les usagers :

Production d'Eau Potable

Collecte et Traitement des Déchets Ménagers ou Assimilés.

Autres services :

Services Incendie et de Secours

Collège de Plouay

École de Musique

Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie

Transports Scolaires

Administration Générale.

ent financés par versements des communes selon un critère de proportionnellement au nombre d'habitants ou au service

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

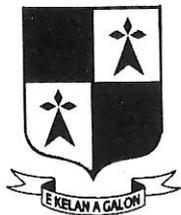
ns une Communauté de Communes, nous passons d'une intercommunalité de gestion à une intercommunalité de projet et de solidarité, les communes adhèrent à toutes les compétences.

er ailleurs, la législation divise les compétences selon des critères de répartition.

Compétences obligatoires :

Développement Economique (Création et gestion des zones d'activités)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RÉGION DE PLOUAY DU SCORFF AU BLAVET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● Compétences optionnelles :

- ⇒ *Protection et mise en valeur de l'environnement*
 - * Gestion de l'eau (Recherche eaux souterraines)
(Protection de captages)
 - * Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.
- ⇒ *Politique du Logement et du Cadre de Vie*
 - * Amélioration de l'habitat et du Cadre de Vie
(en liaison avec le plan local d'habitat)
- ⇒ *Constructions - Entretien d'Equipements Scolaires et Culturels*
 - * Participation aux frais investissements des Collèges Publics
 - * Ecole de Musique (Enseignement - Bâtiment)
(Concert - Développement)

● Compétences facultatives :

- ⇒ Adduction d'Eau Potable (distribution)
- ⇒ Transports Scolaires
- ⇒ Service d'Incendie et de Secours
- ⇒ Actions Intercommunales Sportives et Culturelles.

QUELLES DIFFÉRENCES DANS LE FINANCEMENT ?

a) - SIVOM

Nous l'avons expliqué précédemment, deux sources de financement :

- ⇒ Services Industriels et Commerciaux (AEP et Ordures Ménagères) par paiement direct aux usagers
- ⇒ Autres services par versement des communes selon le nombre d'habitants ou utilisation du service.

Comment les communes financent-elles leurs participations ?

Dépenses obligatoires de par la Législation, les communes doivent inclure les dépenses dans leur budget donc dans l'impôt.

b) - COMMUNAUTÉ de COMMUNES

- ⇒ Services Industriels et Commerciaux - Pas de Changement
- ⇒ Autres compétences, services, etc... financés par l'impôt levé directement par le Communauté de Communes.

Quelles incidences sur les contribuables ?

Lors des études prévisionnelles à la création de la Communauté de Communes, l'ensemble des élus a décidé d'effectuer un transfert de charge et non une addition.

En effet, les participations que versait chaque commune à l'intercommunalité ne s'effectuent plus, les communes auront cette charge en moins.

Sous réserve d'accord des conseils municipaux lors des votes du budget, les taux des communes devraient baisser de la valeur du taux de la Communauté des Communes.

LE CLUB DU 3^e AGE



LA VIE ASSOCIATIVE

♦ **Au mois de janvier**, nous avons débuté l'année par un repas offert aux adhérents du Club.

♦ Les réunions ont lieu tous les **seconds mercredi** de chaque mois, chants et danses sont de la partie.

♦ **Au mois de juin**, nous avons pris la direction du Finistère - Pont-Aven et ses environs - Déjeuner au "Madison" en Rédéné - L'après-midi, visite du zoo de Pont-Scorff.

♦ **En septembre**, organisation d'une journée au pays des vendanges, dans le Maine-et-Loire. Nous avons été reçu au Domaine des Galloires pour un casse-croûte campagnard avec dégustation de leurs meilleurs crus. Nous avons emporté quelques bonnes bouteilles. - Déjeuner à La Boissière-sur-Eure suivi d'un après-midi dansant. Au retour, dernière escale à Pont-Château.

♦ **Au mois de novembre**, nous avons terminé l'année par un repas servi au restaurant Le Saëc à Calan. 75 convives prenaient part à ce repas qui s'est déroulé dans une ambiance cordiale, suivi de chants et de danses.

Le Secrétaire,
Yvon LE HEIN



ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT

EFFECTIFS EN HAUSSE

L'école accueille cette année 74 élèves répartis dans 3 classes :

- 26 enfants en maternelle avec Madame Cohonner, aidée au poste d'aide maternelle par Madame Kernen et Madame Le Brize.
- 24 CP - CE2 avec Madame Conan et Madame Ferron qui travaillent toutes deux à mi-temps.
- 24 CE1 - CM1 - CM2 avec M. Viot, directeur de l'école.

M. Le Juge, qui avait été nommé à Calan en septembre 1976, a quitté l'école après avoir obtenu son affectation sur Lorient. Il revient toutefois régulièrement à Calan dans le cadre de sa fonction d'animateur informatique.

RÉSEAU D'ÉCOLES

Les activités d'écriture et de communication entre les écoles de Calan, Lanvaudan et Cléguer restent la priorité de ce réseau, priorité qui se traduit par l'édition d'un journal trimestriel.

Autres activités : rencontres sportives, spectacles, visites d'expositions et de musées.



Médailles et trophées pour le CE2 - CM au Grand Prix Pédestre de Lorient.

Un atelier de pratique artistique réunira les élèves de CP - CE1 des 3 écoles sur le thème "Couleurs de nos Villages". Madame Peignard, artiste peintre qui réside à Lanvaudan, apportera ses talents aux enfants. Son expérience profitera également aux autres élèves qui apportent leur contribution à l'exposition qui clôturera cet atelier en mai-juin.

ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

"Un esprit sain dans un corps sain"

- 9 séances de piscine, de janvier à fin mars, pour les élèves du primaire, financées par la Mairie et l'Amicale des Parents d'Elèves.
- 4 séances de voile pour les CP - CE1 à Port-Louis en mai-juin.
- 4 séances d'aviron à Hennebont pour les CE2 - CM en mai-juin.
- 6 séances autour de la musique "d'ici et d'ailleurs" avec l'ADDM, pour les 3 classes. Ces séances sont financées par la Mairie.
- 6 séances de judo par classe de CP à CM2 avec M. Barbier.
- 4 séances d'expression corporelle pour les GS, CP, CE1 avec Madame Valais.
- 6 séances de danse bretonne avec Madame Le Pen, du CP au CM2.
- 7 jours dans les Alpes en février, à la station des Saisies, pour les 19 CM1 - CM2, séjour organisé en partenariat avec l'école de Saint-Buryan (Cornouaille anglaise).
- Les CM sont aussi impliqués dans l'opération "Parlement des enfants" qui conduira l'un d'entre eux à représenter la classe à l'Assemblée Nationale en mai prochain.

ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT



CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT (C.A.T.E.)

C'est l'ouverture de l'école aux heures péri-scolaires, c'est-à-dire le matin de 8 h 30 à 8 h 50 pour les enfants de la garderie, et de 13 h à 13 h 30 pour tous, avec des activités de détente (ordinateur, technologie, bibliothèque) mais aussi motricité avec le patinage.

C'est la découverte d'activités (avec les intervenants extérieurs nommés au chapitre "activités de l'école").

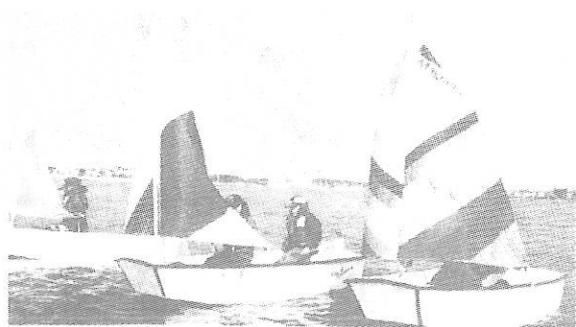
C'est un atelier conte animé par Madame Court qui accueille les élèves de GS à CE2.

C'est la mise en place, de 8h 30 à 8 h 50, de séances de soutien pour les élèves en difficulté.

C'est la réussite d'un partenariat efficace entre le Ministère de la Jeunesse et Sport, la Municipalité de Calan et l'Education Nationale pour le bien-vivre des enfants de l'école.



FONCTIONNEMENT ET SOUTIEN



Dix-huit élèves du CP et CE1 accueillis au centre nautique du Port Louis depuis la mi-mai pour six séances d'initiation à la voile.

Tout ceci ne pourrait se faire sans la formidable énergie des nombreux parents qui répondent "présents" quand l'école a besoin d'une aide matérielle ou physique, et qui agissent aussi au sein de l'Amicale des Parents d'Elèves dans l'intérêt de **tous les enfants**.

Ce dynamisme et cette solidarité donnent, là aussi, tout son sens à la notion d'équipe éducative.



LA
VIE
A
L'ECOLE



PAROISSE DE CALAN

Je remercie vivement la Municipalité de m'offrir une page, au nom de la paroisse, dans le bulletin municipal qui doit paraître.

C'est l'occasion pour moi d'exprimer quelques réflexions dans le cadre paroissial.

L'année en cours est une année charnière importante, avec le grand chantier de restauration de l'église. A la manière de l'hiver, apparemment la paroisse est en situation de léthargie : les cloches se sont tues, l'église est muette et vide de toute sa raison d'être qui est de rassembler les chrétiens : période provisoire dont bientôt, je le souhaite, sortira un joyau de monument dans lequel on se retrouvera avec joie ; me reste dans l'esprit la petite inquiétude de ne pas voir surgir l'indispensable sacristie où l'on pourra renfermer en toute sécurité l'ensemble des objets de culte nécessaires, mais j'espère bien qu'en haut lieu on aura soin d'assurer cette réalisation complémentaire.

Si tout est réalisé comme prévu pour le printemps 1997, on peut penser qu'on pourra inaugurer l'Eglise pour le pardon de la Sainte Trinité, soit le dimanche 25 mai ; à défaut, on trouvera une date convenable. Restera à équiper l'église de la lumière et sonorisation indispensables, à redisposer le mobilier de manière fonctionnelle et conforme à l'agrément des Beaux-Arts...

En bref, voici que s'annonce pour la paroisse une renaissance, toute à l'honneur de la Municipalité qui s'y emploie par ailleurs avec bonheur sur d'autres plans.

François LE STRAT - Recteur
Presbytère
1, rue Monseigneur Guilloux
56240 PLOUAY
Tél. 02.97.74.07.05

W

6

6

I

O

R

A

P

PAROISSE DE CALAN



Nombreux fidèles au Pardon de La Trinité

La fontaine de La Trinité, nichée dans son écrin de verdure, sommeillait depuis quelques années. Le pardon de La Trinité à Calan était, il y a fort longtemps, une manifestation très suivie par la population. Les Calanais ont décidé, cette année, de renouer avec la tradition et la petite fontaine, objet de toutes les attentions, a retrouvé une nouvelle jeunesse.

Les fidèles étaient très nombreux, bannières en tête, à s'y rendre en procession et, cela tient sans doute du miracle, le soleil resplendissait ! L'église de Calan s'est révélée bien petite pour accueillir les fidèles. Cette manifestation religieuse, empreinte d'une très grande ferveur, a fait l'unanimité puisque 150 personnes se sont retrouvées au restaurant. Danses et chants bretons ont animé cette journée consacrée à la Sainte Trinité. De l'avis de tous, ce fut une très belle journée. Le pardon de Calan fera désormais partie de la vie religieuse de la commune.



La procession a rassemblé de nombreux fidèles.

PAROISSE



A.S. CALAN

Equipe A

deuxième division
est descendue la
saison dernière.
Actuellement classée
3^e invaincue.
La remontée
s'annonce acharnée

Contact :

Francis GUILLEMOTO
Tél. 02.97.33.22.00



Equipe B

Promotion de deuxième division
joue le maintien cette saison.
L'effectif est très réduit.
L'apport des jeunes ne peut être que bénéficiaire.
Beaucoup de blessés, plus les militaires.
Les spectateurs sont trop rares.
Le football n'intéresse pas les Calanais.
Le bénévolat se perd.
Le président félicite toutes les personnes (bénévoles)
qui assurent la bonne marche du Club,
jeunes et moins jeunes.

Equipe des - de 17 ans

Une équipe homogène qui joue très bien au ballon. Voilà 5 ans
que les joueurs se connaissent et travaillent ensemble pour obtenir des
résultats.

Fin des matches Aller : 2^e sur 4 de la Coupe des jeunes
3^e au classement du Championnat de Promotion

Voilà un bon cru qu'il ne faudrait pas gâcher par le manque
d'effectifs en équipe senior.



Il ne faudrait pas brûler les étapes,
le sport reste un jeu où chacun doit
s'exprimer et être à sa place.

Je souhaite que cette équipe reste
dans le haut du tableau, qu'elle
portera le blason de l'A.S. Calan et
continuera de faire parler d'elle
dans les communes environnantes.

Contact : Michel KOLLER
Cité des Chênes



Football à 7

Cette année, il y a eu quelques changements au niveau de l'encadrement, Daniel Le Stanguennec a souhaité voir comment cela se passe à l'échelon plus haut. Il va suivre les jeunes évoluant en -13 et -15 ans avec l'Entente Calan-Cléguer.

L'Ecole de Foot a fait sa rentrée le 1^{er} mercredi de septembre pour les catégories "Benjamins - Poussins, Débutants". Une quinzaine de nouveaux joueurs sont venus compléter l'effectif de l'année dernière.

Parmi les 40 licenciés, nous avons constitué 4 équipes évoluant dans le Championnat du secteur d'Hennebont.

Cette année, le Club s'est donné les moyens de réussir pour les jeunes, par l'achat du matériel et formation de l'encadrement (bénévoles). Les séances d'entraînement sont assurées par MM. Gilbert Le Cadet, Marcel Le Beller, Guenaël Le Stanguennec, Jérôme Le Bellec. Nous avons programmé 30 séances, avec un thème différent à chaque fois et une progression des difficultés pour atteindre nos objectifs fixés en début de saison.

Le samedi est l'occasion de mettre en pratique les efforts du mercredi. Pour cela, le travail des dirigeants est exemplaire.

- MM. Yann Guillemoto, Dominique Fouler : pour les Benjamins
- MM. Marcel Le Beller, Guy Rio : pour les Poussins AB
- M. Gilbert Le Cadet : pour les Débutants.

Les parents, eux aussi, sont impliqués. Ils assurent le transport des enfants. Le début de saison a été laborieux, mais au fil des matches il y a eu de meilleurs résultats. C'est une grande satisfaction pour les dirigeants et les joueurs.

Les grands rendez-vous de la saison :

- *Octobre 1996* : Invitation des Poussins comme ramasseurs de balles à Lorient pour un match en N II.
- *Janvier 1997* : Galette des Rois (salle polyvalente).
- *Février* : Plateau Débutants de toutes les équipes des groupes 1-2-3 à Hennebont.
- *15 Mars* : Coupe B N pour les Poussins.
- *Mars* : Invitation pour tous les joueurs et accompagnateurs d'un match à La Montagne contre Nantes.
- *15 Avril* : PLATEAU FINAL à Hennebont pour toutes les équipes à 7 et remise des médailles.

Date à fixer : Mai 97

Plateau Départemental pour toutes les équipes.

Rencontre, au niveau départemental, avec toutes les poussines et débutantes dont Mélina PAPAPETROS et Marine LE GLÉVIC feront parties.

Pour la conclusion de la saison :

Match
Parents, Benjamins, Poussins, Débutants, Dirigeants, suivit d'un pot d'amitié.

Contact : Gilbert LE CADET
Tél. 02.97.05.67.19





LES AMIS DE CALAN

L'édition 1996 des fêtes calanaises aura connu un très grand succès sportif et populaire. En effet, ce 7^e Grand Prix de Calan aura réuni 190 garçons et 70 filles. Les spectateurs étaient également très nombreux tout au long du circuit pour applaudir les coureurs. A noter la participation de deux calanaises dans la course féminine, à savoir : Manuela et Xin-Hong LE CAVIL.

Chez les seniors, il faut noter la très belle victoire de Pierre-Yves JAFFRÉ de Plouay, licencié au V.C. Lanester.

A noter de très nombreuses primes distribuées aux coureurs grâce aux généreux donateurs (commerçants - artisans - particuliers).

De magnifiques trophées étaient remis aux vainqueurs lors du pot de l'amitié offert par la Mairie, à la salle polyvalente.

Maurice LE CAVIL et son bureau "Les Amis de Calan" tiennent à remercier la Municipalité, les artisans et commerçants, ainsi que tous les bénévoles qui ont aidé au bon déroulement des festivités.

"Les Amis de Calan"
Contact : Maurice LE CAVIL
Tél. 02.97.33.33.61

Un grand prix cycliste haut en couleurs



Sur le podium : Pierre-Yves Jaffré, premier ; J.-M. Le Buhan, deuxième ; Nicolas Le Moing, troisième, lors de la remise des bouquets, avec Maurice Le Cavil et Didier Le Botmel.

C'est certain, les deux courses cyclistes proposées étaient d'un haut niveau et, malgré une météo capricieuse, le public est venu très nombreux.

Il est vrai qu'avec 70 engagées chez les filles, et 190 engagés chez les garçons, il y avait déjà là deux pelotons composés de coureurs de qualité. Pourtant, il y eut de belles frayeurs quand, un peu avant la mi-course, la pluie s'est mise à tomber, rendant la chaussée glissante et provoquant ainsi de nombreuses chutes. Heureusement, à l'exception d'une épaule luxée, les blessures n'ont pas été trop graves. Maurice Le Cavil, le nouveau président des Amis de Calan, était donc très satisfait des courses, soulignant quand même qu'il faudrait sans doute limiter le nombre des engagés.

Concernant les fêtes de Calan, un regret cependant, c'est celui de l'absence d'animation autour de ce grand prix : jeux pour les enfants, fête foraine...

Maurice Le Cavil, qui a été un peu pris de cours, prévoit, dès l'année prochaine, quelques nouveautés, du type course pédestre le samedi.

LES AMIS DE CALAN



Les Amis de Calan
changent de Président

Maurice Le Cavil
remplace
Marc Boutin

Après six années passées à la tête des "Amis de Calan", Marc Boutin a décidé de passer le flambeau. Maurice Le Cavil est donc le nouveau président de l'association.



Le nouveau Président des "Amis de Calan" et son équipe.

En quelques années, Calan a acquis une certaine notoriété dans le domaine de la course cycliste et plus particulièrement la course féminine.

De très grandes championnes comme Marion Clignet et Catherine Marsal ont disputé le grand prix de Calan. La course des seniors a toujours tenu aussi les promesses et attiré beaucoup de monde sur le circuit. Marc Boutin associe à ce succès toutes les personnes qui l'ont secondé efficacement durant toutes ces années.

"Ce succès est le fruit de toute une équipe ; sans elle, rien n'aurait été possible. Je souhaite bon vent à la nouvelle équipe et compte sur la population pour la soutenir".

Le nouveau président des Amis de Calan, Maurice Le Cavil, est bien connu dans le milieu cycliste, il œuvre aux côtés de Marc Boutin depuis des années. C'est un passionné de vélo, sa compétence en la matière ne fait aucun doute. Les courses de Calan devraient donc connaître le succès.

"La nouvelle équipe va tenter de faire aussi bien que la précédente, elle sera d'abord au service des Calanais. Je compte sur eux pour qu'ils nous soutiennent et participent pleinement à la fête".

Composition du bureau

Président d'honneur	Serge SALVAT
Président	Maurice LE CAVIL
Vice-Président	Hubert GRAIGNIC
Trésorier	Daniel TESSIER
Trésorière adjointe	Jeanine LE CAVIL
Secrétaire	Bernard FIOLEAU
Secrétaire adjoint	Gilles LE FAUCHEUR

Membres : Jeanine Le Gall
Patrick Le Roux, Yvon Le Hein,
Marc Boutin, Daniel Dupuis,
Jean-Yves Dréano, Alain Kernen,
Pascal Le Doussal, André Le Hyarric.

LA
VIE
ASSOCIATIVE



AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU LEVANT

Composition du bureau

<i>Présidente</i>	Patricia MEHIC
<i>Vice-Présidents</i>	Marcel LE BELLER Laurence RADENAC
<i>Trésorière</i>	Catherine PARRAUD
<i>Adjointe</i>	Christine CANO
<i>Secrétaire</i>	Marie-Annick CANN
<i>Adjointe</i>	Martine ESVAN

Comme chaque année, le week-end de la Kermesse est un grand moment pour l'Amicale avec, le samedi après-midi, les courses pédestres enfants et la

pétanque ; le soir, le Rest-er-Forn attire de plus en plus de monde. Quant au dimanche, la foule était présente autour des différents stands, sans oublier les 400 pains que le four du village nous a cuits pendant ce week-end.

Avec la sortie du Beaujolais nouveau en novembre, cette année l'Amicale a innové en proposant un repas TARTIFLETTE qui a eu un énorme succès. Près de 200 convives se sont réunis à cette occasion, prouvant leur attachement à l'Amicale et à l'École. Le tout ne pouvant fonctionner que grâce à l'énorme élan de solidarité et de bénévolat qui animent cette association.

Contact : Patricia MEHIC
Saint-Quio
56620 CLÉGUER

LA VIE ASSOCIATIVE



JUMELAGE CALAN - SAINT-BURYAN



LA VIE ASSOCIATIVE

LES activités de l'année 1996 ont commencé par l'organisation d'une Soirée CABARET, le 19 mars, au Restaurant LE NY. Cette soirée, qui était proposée à prix coûtant, était animée par des membres de l'Association. Elle a connu un franc succès, puisque la salle était comble et les convives visiblement satisfaits.

L'entraînement à la conversation anglaise s'est poursuivi le jeudi soir à la salle polyvalente (deux groupes) et continuera en 1997. (Renseignements au 02.97.33.21.89)

Les "étudiants" ont pu tester leurs connaissances en août, lors du séjour de 40 Anglais de Saint-Buryan dans des familles calanaises. Cette rencontre s'est déroulée dans un esprit très fraternel entre les deux communautés. Plusieurs excursions et visites ont été proposées aux Anglais, toujours accompagnés par des Calanais : l'Abeille Vivante, la chapelle Sainte-Barbe et les Halles du Faouët ; le Musée du Jouet de Kernasclédén ; l'abri anti-aérien de la place Alsace-Lorraine à Lorient. Tout au long du séjour et lors des repas pris en commun, on a pu constater que la barrière de la langue n'a pas été un obstacle et les éclats de rire témoignaient d'échanges francs et spontanés entre les Français et les Anglais. A l'occasion d'une soirée bretonne, au Restaurant Le Ny, quelques membres de l'Association ont initié les Anglais aux danses bretonnes, et la soirée s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse.

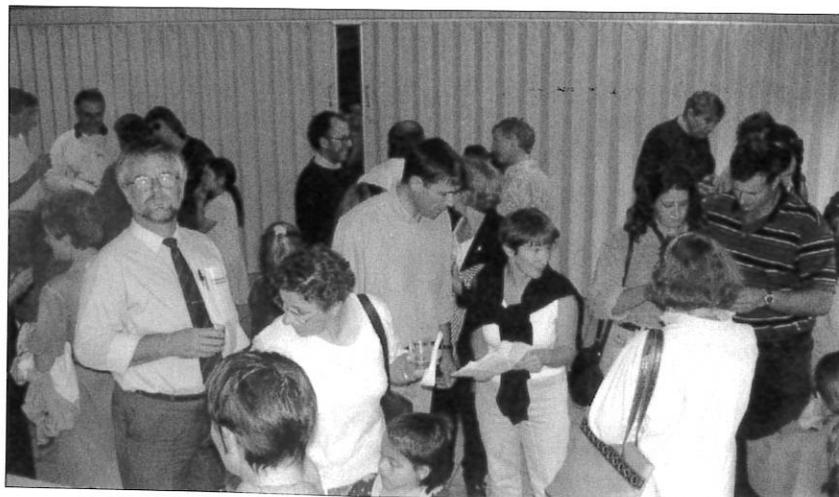
De son côté, l'A.S. Calan poursuit ses relations avec l'équipe de football de Saint-Buryan qu'elle a reçue début juin.

Pour 1997, l'Ecole du Levant met sur pied une classe de neige franco-anglaise qui aura lieu au mois de février.

Quant au Comité de Jumelage, il envisage un voyage familial au 2^e trimestre 1997 et propose un repas "Bœuf Bourguignon" à la salle polyvalente, le samedi 8 mars. Retenez votre date !

Si vous voulez adhérer à l'Association, les cartes (50 F par famille pour l'année 96-97) peuvent encore être retirées chez la trésorière Marie-Annick Le Beller (Tél. 02.97.33.28.93) et, pour tout renseignement concernant le jumelage, vous pouvez également vous adresser à :

Théo Guillou
(Tél. 02.97.33.15.10)





THÉÂTRE

ARISTOSCÈNE-THÉÂTRE entame sa 3^e année d'existence et poursuit hardiment sa route.

Cette année encore, les membres de l'Association de Théâtre ont bien l'intention de faire rire les Calanais et les autres, en choisissant des pièces dans le registre comique : elles n'engendreront pas la mélancolie ! C'est promis.

Ainsi actuellement, les jeunes (enfants et ados) qui se réunissent le mercredi, travaillent sur "Aux urnes citoyennes !" Tout un programme.

Les adultes, pour leur part, s'acharnent (répétitions le jeudi soir) à mettre en scène et en rires "Quand le chat n'est pas là..." Et, comme chacun

le sait, quand le chat n'est pas là... il se passe bien des choses. Mais il y aura d'autres surprises pour ces spectacles que nous donnerons sans doute en juin, à Calan.

Notre objectif, cette année, sera de multiplier les lieux et le nombre de représentations. Si déjà l'année passée nous avons produit ces spectacles à Lochrist, Plouay, Larmor et Calan, nous n'en resterons pas là, dans notre volonté d'apporter le rêve, le rire, nous portera plus loin. Merci à la Municipalité de son soutien et aux différents Calanais qui nous manifestent leur amitié et leur aide.

La Présidente,
J. FOUCHARD
Tél. 02.97.33.37.53



Répétitions
à la
Salle Polyvalente

"Embrassons-nous
Folleville"..."

Pièce jouée par
la troupe F.M.R.



PROTECTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE



LA
VIE
ASSOCIATIVE

A l'aube de cette nouvelle année, les membres adhérents, le bureau et moi-même venons de tout cœur et en toute amitié vous présenter, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs Vœux de santé et de bonheur.

Notre association, si petite soit-elle et peut-être inconnue de bon nombre de Calanais, reste fière d'exister.

Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin municipal de l'an dernier, l'ouverture de la carrière sur le site de Coët-Loch (commune d'Inzinzac) a vu le jour en septembre. Après quelques semaines, vous pourrez déjà en "contempler" l'ampleur. Les sorties sur la D 113 et la D 769 méritent une attention toute particulière en matière de sécurité et autres nuisances.

Nos élus suivent-ils de près toutes ces conséquences ?

Et que dire de certaines dégradations à usage privé du patrimoine, occasionnées dans nos campagnes. Croyez bien que, pour tous ces sujets, notre association s'y intéresse.

Le 11 mai 1996 a eu lieu l'assemblée générale de l'association avec l'élection d'un nouveau bureau composé comme suit :

<i>Président</i>	Daniel LE NAMOURIC
<i>Vice-Président</i>	Raymond BELLEC
<i>Trésorier</i>	Christian LANDURIN
<i>Trésorière adjointe</i>	Brigitte KOLLER
<i>Secrétaire</i>	Denise REGIS
<i>Secrétaire adjoint</i>	Patrick REGIS

Le Président,
Daniel LE NAMOURIC
Tél. 02.97.33.21.79

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE CALAN

La Société de Chasse présente ses Vœux aux Calanais.

Le Président
Daniel LE NAMOURIC
Contact : Tél. 02.97.33.21.79



*Pont de Fontaine Maria
sur le ruisseau de Kergonano*